

---

## PROCÈS-VERBAL DE LA 6<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 7 AVRIL 2016

<b>Présences :</b>	Pierre Cossette	Administrateur
	Gerald Cutting	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Frédéric Grondin	Administrateur
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Pauline Lefebvre	Administrateur
	Denis Marceau	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
	Martin Robert	Administrateur
	Luce Samoïsette	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
	Serge Therrien	Administrateur
	Mathieu Touchette	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
<b>Absences motivées :</b>	Patrice Lamarre	Administrateur
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Pierrette Grenier	Membre observateur
<b>Invités :</b>	Denis Beaulieu	Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
	Sylvain Bernier	Directeur administratif de la recherche
	Pierre-Albert Coubat	Directeur des ressources financières
	Carol Fillion	Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation
	Olivier Lemieux-Girard	Adjoint à la PDG et affaires publiques
	Gilles Michaud	Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
	Bruno Petrucci	Directeur de la qualité de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
	Stéphane Tremblay	Directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée
	Johanne Turgeon	Présidente-directrice générale adjointe
	Alain Trudel	Directeur de la protection de la jeunesse

---

### 1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

---

La séance est présidée par M. Jacques Fortier, qui souhaite la bienvenue à tous à cette sixième assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Il mentionne que certains points découlant du lac-à-l'épaule du conseil d'administration, tenu ce jour, seront présentés pour adoption.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 16 h.

## **2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

Une modification est apportée au point 6.2.1, soit « Approbation de la charte du Comité de vérification et de suivi budgétaire, incluant la nomination du président ».

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **1. Ouverture de la séance et constatation des présences**

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **3. Questions du public**

### **4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2016**

### **5. Informations du président du C.A. et de la présidente-directrice générale**

### **6. Agenda de consentement**

#### **6.1 Affaires cliniques**

6.1.1 Désignation d'un 2<sup>e</sup> substitut au directeur de la protection de la jeunesse du CIUSSS de l'Estrie – CHUS lors de ses absences et en cas d'absence de son 1<sup>er</sup> substitut

6.1.2 Recommandations de l'Exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

6.1.2.1 Effectif des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie-CHUS

6.1.2.2 Nomination de chefs de Départements :

- Chef du Département de médecine spécialisée
- Chef du Département de chirurgie
- Chef du Département de psychiatrie

6.1.3 Nomination au conseil d'administration du centre de communications santé de l'Estrie (CCSE)

6.1.4 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

6.1.5 Contrat avec une sage-femme et renouvellement de cinq contrats avec des sages-femmes

#### **6.2 Affaires administratives**

6.2.1 Approbation de la charte du Comité de vérification et de suivi budgétaire, incluant la nomination du président

6.2.2 Location d'espaces pour l'Unité de médecine familiale (UMF) à Cowansville

6.2.3 Résultats financiers à l'issue de la 12<sup>e</sup> période financière

6.2.4 Composition du Comité de révision des plaintes médicales

6.2.5 Plan d'organisation – mise à jour

6.2.6 Désignation de la personne responsable du calendrier de conservation des documents administratifs

6.2.7 Calendrier du conseil d'administration 2016-2017

### **7. Points de discussion**

7.1 Cadre de la gestion intégrée des risques

7.2 Cession partielle d'activités – Transfert du CISSS Montérégie-Est vers le CIUSSS de l'Estrie – CHUS – volet jeunesse

7.3 Demande de dérogation pour la dénomination de certaines installations et autres modifications au permis de l'établissement

7.4 Règlement sur la procédure d'examen des plaintes

### **8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**

8.1 Suivi du Comité de vigilance et de la qualité du 30 mars 2016

8.2 Suivi du Comité de gouvernance et d'éthique du 17 mars 2016

8.3 Suivi du Comité de vérification et de suivi budgétaire du 5 avril 2016

### **9. Divers**

9.1 Dépôt de la planification des ordres du jour du conseil d'administration 2015-2016

### **10. Huis clos**

10.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

10.2 Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration après cinq rencontres

### **11. Clôture de la séance**

### **3.0 Questions du public**

---

Une intervention est faite par deux représentants du Regroupement des organismes communautaires (ROC) de l'Estrie, concernant le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Ils déposent sur place les 195 demandes de subvention des organismes communautaires de la région de l'Estrie. De plus, ils s'interrogent sur comment le CIUSSS de l'Estrie - CHUS compte assurer le maintien et le développement du financement de la mission du PSOC pour tous ces organismes œuvrant en santé et services sociaux.

La présidente directrice générale et le directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation répondent en spécifiant d'entrée de jeu que la haute direction est sensible aux besoins des organismes communautaires qui sont des partenaires importants pour l'organisation. Les ententes seront toutes analysées et des suites seront données aux représentants du ROC de l'Estrie.

Une seconde intervention est faite par un représentant d'un organisme communautaire qui partage des préoccupations concernant deux situations, soit les délais d'attente pour la clientèle en santé mentale et les conditions de travail de certains employés du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

Monsieur Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, explique que ces préoccupations sont de plus en plus au cœur des discussions auprès des hauts dirigeants de l'organisation. Il précise que le Comité des ressources humaines du conseil d'administration se penchera sur cette problématique.

Une dernière intervention est faite par une professionnelle des soins infirmiers concernant des informations circulant à l'effet qu'il y ait eu une réduction significative du financement au programme SAPA.

Monsieur Pierre-Albert Coubat, Directeur des ressources financières et de la logistique, répond en spécifiant que ces informations ne sont pas exactes et que les intentions d'optimisation sont à moins de 3% de réduction dans l'ensemble des directions cliniques.

Pour conclure, le président remercie les gens du public pour leurs interventions et de s'être déplacés pour assister à la séance du Conseil d'administration.

---

### **4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2016**

---

#### **SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2016

#### **6.1.1.1 Effectif des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie-CHUS**

En février dernier, le ministère a transmis à la directrice des services professionnels (DSP), Dre Colette Bellavance, des consignes bien précises sur les privilèges accordés aux médecins. La DSP, avec la collaboration de la permanence du CMDP, revoit actuellement les résolutions adoptées antérieurement. À la prochaine séance du conseil d'administration, Docteure Bellavance précisera les ajustements qui devront être apportés aux résolutions déjà approuvées.

#### **6.1.5 Politique sur l'allaitement maternel et 6.1.6 Programme Canadien de Nutrition prénatale (PCNP)**

Le président fait le bilan de la visite faite à l'installation de La Pommeraie en regard du programme « Initiative des Amis des Bébé (IAB) ». Une motion de félicitations est faite de la part de tous les membres qui proposent qu'un article soit publié dans le bulletin interne du CIUSSS de l'Estrie - CHUS « La VIÉtrine » lorsque la confirmation de l'accréditation sera reçue.

---

### **5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**

---

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale pour la période du 10 mars au 7 avril 2016 a été transmis aux membres. Le président et la présidente-directrice générale font part des différentes activités ayant eu lieu.

## 6.0 Agenda de consentement

---

### 6.1 Affaires cliniques

Les résolutions pour le point « 6.1 Affaires cliniques » sont adoptées en bloc.

#### 6.1.1 Désignation d'un 2<sup>e</sup> substitut au directeur de la protection de la jeunesse du CIUSSS de l'Estrie –CHUS lors de ses absences et en cas d'absence de son 1<sup>er</sup> substitut

Le président invite M. Alain Trudel, directeur de la protection de la jeunesse, à prendre la parole pour résumer la situation pour la désignation d'un 2<sup>e</sup> substitut.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION : CA 534 – 2016-04-07**

**Relative à la désignation d'un 2<sup>e</sup> substitut au directeur de la protection de la jeunesse du CIUSSS de l'Estrie –CHUS lors de ses absences et en cas d'absence de son 1<sup>er</sup> substitut**

**ATTENDU:**

- qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de la protection de la jeunesse, il est remplacé par une personne désignée par le Conseil d'administration (article 31.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse);
- qu'un premier substitut est désigné depuis novembre 2013;
- qu'un deuxième substitut doit être nommé en cas d'incapacité d'agir du premier lors des absences du Directeur de la protection de la jeunesse;
- que madame Danick Préfontaine et monsieur Denis Jr. Nadeau connaissent les lois en application;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** madame Danick Préfontaine, première substitut, et monsieur Denis Jr Nadeau, deuxième substitut, lors des absences de monsieur Alain Trudel, Directeur de la protection de la jeunesse du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Le président invite Dr Stéphane Tremblay, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée, à donner, au besoin, de plus amples informations sur les points découlant des affaires cliniques.

#### 6.1.2 Recommandations de l'Exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

##### 6.1.2.1 Effectif des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie - CHUS

**RÉSOLUTION : CA 535 à 565 – 2016-04-07**

**Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie-CHUS**

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

6.1.2.2 Nomination du chef du Département de médecine spécialisée, du Département de chirurgie et du Département de psychiatrie

**RÉSOLUTION : CA 566– 2016-04-07**

**Relative à la nomination du chef du Département de médecine spécialisée**

- ATTENDU :**
- la mise en place du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - que tout département clinique doit être dirigé par un chef de département;
  - que Dr Patrice Perron est membre actif au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles de Dr Patrice Perron;
  - qu'il est de la responsabilité du Conseil d'administration de nommer les chefs de départements cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 22 mars 2016;
  - l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
  - l'accord des membres.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Dr Patrice Perron à titre de chef du Département de médecine spécialisée du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour un mandat de quatre ans.

**RÉSOLUTION : CA 567 2016-04-07**

**Relative à la nomination du chef du Département de chirurgie**

- ATTENDU :**
- la mise en place du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - que tout département clinique doit être dirigé par un chef de département;
  - que la Dre Anne Méziat-Burdin est membre actif au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles de la Dre Anne Méziat-Burdin;
  - qu'il est de la responsabilité du Conseil d'administration de nommer les chefs de départements cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 22 mars 2016;
  - l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
  - l'accord des membres.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER** Dre Anne Méziat-Burdin à titre de chef du Département de chirurgie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour un mandat de quatre ans.

**RÉSOLUTION : CA 568 - 2016-04-07**

**Relative à la nomination du chef du Département de psychiatrie**

- ATTENDU :**
- la mise en place du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
  - que tout département clinique doit être dirigé par un chef de département;
  - que Dr Jean-François Trudel est membre actif au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles du Dr Jean-François Trudel;
  - qu'il est de la responsabilité du Conseil d'administration de nommer les chefs de départements cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 22 mars 2016;
  - l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
  - l'accord des membres;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER** Dr Jean-François Trudel à titre de chef du Département de psychiatrie du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, pour un mandat de deux ans (à la demande de Dr Trudel).

6.1.3 Nomination au Conseil d'administration du Centre de communications santé de l'Estrie (CCSE)

**RÉSOLUTION : CA 569 - 2016-04-07**

**Relative à la nomination au Conseil d'administration du Centre de communications santé de l'Estrie (CCSE)**

- ATTENDU :**
- qu'un siège est devenu vacant au Conseil d'administration du Centre de communication santé de l'Estrie (CCSE);
  - l'importance de la représentativité du CIUSSS de l'Estrie - CHUS à ce conseil d'administration, dans un objectif de partenariat et de concertation;
  - l'intérêt manifesté par Mme Luce Gagnon, coordonnatrice des services d'urgence et préhospitaliers;
  - l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
  - l'accord des membres;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER** Mme Luce Gagnon, coordonnatrice des services d'urgence et préhospitaliers à la direction des services généraux, au Conseil d'administration du Centre de communication santé de l'Estrie (CCSE).

6.1.4 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

**RÉSOLUTION : CA 570– 2016-04-07**

**Relative à la modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ**

- ATTENDU :**
- que la Loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
  - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
  - la recommandation de la direction des services professionnels;
  - la responsabilité du Conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
  - l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
  - l'accord des membres.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

- D'AJOUTER** le nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations Hôtel-Dieu de Sherbrooke et Hôpital Fleurimont :
- Dre Annie Ébacher, chef du Département de radio-oncologie, rétroactif au 4 février 2016;
  - Dr Michel Clairoux, chef du Département d'anesthésiologie, rétroactif au 10 mars 2016.

6.1.5 Contrat avec une sage-femme et renouvellement de cinq contrats avec des sages-femmes

Le président invite M. Carol Fillion, directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation, à donner de plus amples informations et à répondre aux questions, s'il y a lieu.

La résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION : CA 571– 2016-04-07**

**Relative à la signature d'un contrat avec une sage-femme et renouvellement de cinq contrats avec des sages-femmes**

- ATTENDU :**
- l'entente conclue entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le Regroupement des sages-femmes du Québec;
  - qu'au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de la Loi sur les sages-femmes, ces dernières doivent conclure un contrat de services avec un établissement;
  - l'évaluation faite par le Conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des sages-femmes;
  - la recommandation du Conseil des sages-femmes pour l'embauche d'une sage-femme;

- les enjeux sous-jacents à la signature des contrats avec les sages-femmes tels :
  - o le nombre de suivis annuels;
  - o les enjeux budgétaires liés à la gestion du temps (temps supplémentaire ou temps à reprendre), remplacement des jours fériés, absence pour maladie, etc.;
- que le Conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats avec les sages-femmes;
- l'accord des membres.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER**

la présidente-directrice générale, Mme Patricia Gauthier, à signer, à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin, le contrat de services suivant :

- Isabelle Lebire – sage-femme à temps partiel (pour les remplacements d'été), à partir de la date de confirmation de l'inscription à l'ordre des sages-femmes du Québec (fin juin) au 5 septembre 2016.

**D'AUTORISER**

la présidente-directrice générale, Mme Patricia Gauthier, à signer, à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin, les renouvellements de contrats de services suivants :

- Nathalie Martin – sage-femme à temps partiel (28 heures par semaine) – pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2019;
- Julie Pelletier – sage-femme à temps partiel (28 heures par semaine) – pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2019;
- Véronique Couture – sage-femme à temps partiel occasionnel – pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2019;
- Sonya Tétreault – sage-femme à temps partiel occasionnel – pour la période du 15 juin 2016 au 14 juin 2017;
- Mélisande Rodrigue – sage-femme à temps partiel occasionnel – pour la période du 15 juin 2016 au 14 juin 2017.

## 6.2 Affaires administratives

Les résolutions pour le point « 6.2 Affaires administratives » sont adoptées en bloc.

### 6.2.1 Approbation de la charte du Comité de vérification et de suivi budgétaire, incluant la nomination du président

Le président, en tant que président intérimaire du Comité de vérification et de suivi budgétaire, présente les modifications apportées à la charte lors de la rencontre ayant eu lieu le 5 avril dernier.

Après échanges, la résolution relative à l'approbation de la charte, incluant la nomination du président, est adoptée.

**RÉSOLUTION : CA 572 – 2016-04-07**

**Relative à l'approbation de la charte du Comité de vérification et de suivi budgétaire**

**ATTENDU :**

- le règlement de régie interne du Conseil d'administration qui prévoit la mise en place d'un Comité de vérification et de suivi budgétaire;
- les mandats confiés par le Conseil d'administration au Comité de vérification et de suivi budgétaire;



- l'analyse effectuée par les membres du Comité de vérification et de suivi budgétaire;
- la recommandation du Comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la charte du Comité de vérification et de suivi budgétaire.

**DE NOMMER :** monsieur Jacques Fortier président du Comité de vérification et de suivi budgétaire.

6.2.2 Location d'espaces pour l'Unité de médecine familiale (UMF) à Cowansville

**RÉSOLUTION : CA 573 – 2016-04-07**

**Relative à l'approbation de la location d'espaces pour l'Unité de médecine familiale (UMF) à Cowansville**

- ATTENDU :**
- que le MSSS a autorisé le CSSS La Pommeraie à aller en appel d'offres, à octroyer le contrat et qu'il a confirmé le financement nécessaire au paiement du loyer;
  - que le locateur a rempli toutes les conditions relatives à l'appel d'offres;
  - que l'obtention de l'autorisation du MSSS est préalable à la signature du bail;
  - l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
  - l'accord des membres.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**DE DEMANDER :** au MSSS l'autorisation de signer le bail.

**D'AUTORISER :** Mme Patricia Gauthier, présidente-directrice générale, à procéder à la signature du bail.

6.2.3 Composition du Comité de révision

Le président invite Mme Pauline Lefebvre à résumer la situation.

**RÉSOLUTION : CA 574 – 2016-04-07**

**Relative à la composition du Comité de révision**

- ATTENDU :**
- que la LSSSS exige la mise en place d'un Comité de révision dont la composition et le mandat sont prévus à la LSSSS;
  - le règlement de régie interne du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS prévoyant la mise en place d'un Comité de révision;
  - la résolution CA 263 – 2015-11-26, prise le 26 novembre 2015, nommant Mme Pauline Lefebvre à titre de présidente et membre du Comité de révision;
  - la résolution CA 480 – 2016-02-04, prise le 4 février 2016, nommant Dr Peter Moliner et Dr Guy Waddell à titre de membres du Comité de révision;
  - la recommandation du Comité exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - l'intention manifestée par Dr Peter Moliner de démissionner du Comité de révision;

- l'intérêt manifesté par Dre Josée Robitaille d'agir à titre de membre du Comité de révision;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ACCEPTER :** la démission de Dr Peter Moliner à titre de membre du Comité de révision.

**DE NOMMER :** Dre Josée Robitaille à titre de membre du Comité de révision, pour un mandat de trois ans.

6.2.4 Plan d'organisation – mise à jour

Le président invite Mme Pauline Lefebvre, présidente du Comité de gouvernance et d'éthique, à présenter la mise à jour du Plan d'organisation du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

**RÉSOLUTION : CA 583 – 2016-04-07**

**Relative au Plan d'organisation – Mise à jour**

- ATTENDU :**
- l'obligation de l'établissement de produire un plan d'organisation administratif, professionnel et scientifique ;
  - que la structure organisationnelle du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est soumise à l'approbation du Ministre tel que le prévoit la loi 1 et qu'elle a été approuvée;
  - que cette version du plan d'organisation demeure incomplète, mais représente l'avancement de la mise en place de l'établissement et de ses mécanismes de coordination;
  - que ce plan d'organisation est évolutif et que les offres de service des directions poursuivent leurs ajustements au sein de l'organisation et que sa mise à jour est poursuivie ;
  - l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
  - l'accord des membres.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la mise à jour du plan d'organisation du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

6.2.5 Désignation de la personne responsable du calendrier de conservation des documents administratifs

Le président invite Mme Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point et à répondre aux questions, le cas échéant.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION : CA 575 – 2016-04-07**

**Relative à la désignation de la personne responsable du calendrier de conservation des documents administratifs**

- ATTENDU :**
- qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;
  - que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS est un organisme public visé au paragraphe 6.1 de l'annexe de cette Loi;
  - le mandat confié au Directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique par le Conseil d'administration;
  - l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
  - l'accord des membres.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'APPROUVER :** le calendrier de conservation, volet administratif.

**D'AUTORISER :** le Directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

6.2.6 Calendrier du Conseil d'administration 2016-2017

Suite aux échanges reliés au calendrier révisé qui est proposé, les membres adoptent le calendrier 2016-2017.

**RÉSOLUTION : CA 576 – 2016-04-07**

**Relative au calendrier du Conseil d'administration 2016-2017**

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**d'adopter le calendrier du Conseil d'administration 2016-2017;**

## 7.0 Points de discussion

---

Le président quitte l'assemblée, mais il demeure présent par téléphone. Comme la vice-présidente, Mme Diane Gingras, est absente, Madame Lefebvre assiste la présidente-directrice générale pour la durée non écoulée de l'ordre du jour.

### 7.1 Cadre de gestion intégrée des risques

Madame Lefebvre rappelle que ce point a fait l'objet d'une présentation lors du lac-à-l'épaule ayant eu lieu au cours de la journée. Elle invite monsieur Pierre-Albert Coubat, directeur des ressources financières et de la logistique et monsieur Bruno Pettruci, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à présenter les éléments ajoutés à la résolution à la lumière des commentaires reçus ce jour.

Après discussion, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION : CA 577 – 2016-04-07**

**Relative au cadre de gestion intégrée des risques**

**ATTENDU :** - l'accord des membres et les informations contenues dans la fiche synthèse et ses pièces jointes présentées aux membres.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**DE DÉPLOYER :** la démarche d'implantation de la gestion intégrée des risques (GIR);

**D'Y SOULIGNER :** l'importance particulière à accorder, en contexte de transformation majeure et de gestion des impacts humains du changement, à la communication interne et externe, à l'instauration d'une démarche ascendante (« bottom-up ») garante de l'implication et de l'engagement des équipes de terrain, ainsi que de la fluidité et à la continuité des parcours-usagers;

**DE S'ASSURER :** de bien adapter le cadre de référence utilisé aux spécificités du réseau de la santé et des services sociaux et du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

**DE VEILLER :** à la participation de gestionnaires de premier niveau aux comités stratégiques du CIUSSS de l'Estrie – CHUS sur la gestion globale et intégrée des risques et sur la gestion des risques cliniques;

**D'OCTROYER :** un mandat d'accompagnement à un consultant externe expert pour soutenir l'implantation de la GIR, incluant le volet de l'audit interne, en sollicitant le soutien financier du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le financement de ce mandat d'accompagnement octroyé en appui à un projet novateur pour l'ensemble du réseau québécois de la santé et des services sociaux.

### 7.2 Cession partielle d'activités – Transfert du CISSS Montérégie-Est vers le CIUSSS de l'Estrie – CHUS volet jeunesse

Madame Lefebvre indique que ce point a également fait l'objet d'une présentation au lac-à-l'épaule plus tôt aujourd'hui. Elle spécifie qu'à sa dernière rencontre, le Comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de la démarche de cession partielle d'activités et en recommande son adoption.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION : CA 578 – 2016-04-07**

**Relative à la cession partielle d'activités – Transfert du CISSS Montérégie-Est vers le CIUSSS de l'Estrie – CHUS volet jeunesse**

- ATTENDU :**
- le transfert des activités de 2<sup>e</sup> ligne jeunesse pour le territoire de La Pommeraiie et de la Haute-Yamaska prévu dans la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux;
  - l'entente de principe intervenue entre le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, le CISSS de la Montérégie-Est et le MSSS;
  - la nécessité d'effectuer une cession partielle d'activités pour finaliser le transfert des activités;
  - la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
  - que les usagers et leurs familles ne sont pas désavantagés par ces changements;
  - l'accord des membres.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE PRENDRE ACTE** du transfert d'une partie des activités du Centre jeunesse de la Montérégie à compter du 1er avril 2016.

**DE POURSUIVRE** les démarches d'élaboration d'une convention de cession partielle des activités avec le CISSS de la Montérégie-Est.

**7.3 Demande de dérogation pour la dénomination de certaines installations et autres modifications au permis de l'établissement**

Madame Lefebvre, présidente du Comité de gouvernance et d'éthique, informe les membres que le ministère souhaite harmoniser le nom des installations et pour ce faire, a élaboré un cadre de référence. Par contre, pour des situations particulières, une demande de dérogation doit être formulée. Elle fait part des particularités pour chacune des dérogations devant être faites.

Après échanges, les résolutions suivantes sont adoptées.

**RÉSOLUTION : CA 579 – 2016-04-07**

**Relative à la demande de dérogation pour la dénomination de certaines installations et autres modifications au permis de l'établissement**

- ATTENDU QUE :**
- le CIUSSS de l'Estrie - CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);
  - un premier permis d'exploitation du CIUSSS de l'Estrie – CHUS a été émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux lors de l'entrée en vigueur de la loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences;
  - la fusion des 12 établissements a fait en sorte que certaines installations aux permis d'exploitation de l'établissement sont situées à la même adresse civique;

- certaines demandes de mises à jour des permis d'exploitation des établissements fusionnés n'avaient pas été réalisées avant la fusion;
- l'établissement doit se conformer au programme d'identification visuelle gouvernemental, prescrivant notamment l'utilisation des dénominations officielles des installations dans les communications;
- les dénominations des installations au permis d'exploitation sont pour plusieurs non évocatrices de la mission des installations;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux a adopté et diffusé un Cadre de référence sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux;
- le service de santé et sécurité au travail dans les installations doit être inscrit au permis des installations dans une mission CLSC;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER**

la présentation des demandes de modifications au permis d'exploitation au ministère de la Santé et des Services sociaux, faisant partie intégrante de la résolution pour les installations suivantes :

- CLSC J. Olivier Camirand (5122-4459)
- CLSC Camirand (5122-3436)
- Centre de services ambulatoires du CHUS et CLSC (ajout au permis)
- CLSC de Lac-Mégantic (ajout au permis)
- Ressource l'Envolée (retrait du permis)
- Centre de réadaptation en déficience physique des Sources (5183-1436)
- Foyer de groupe pour les jeunes en difficulté d'adaptation Kelly (5122-9649);

Madame Patricia Gauthier, présidente-directrice générale, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

**RÉSOLUTION : CA 580 – 2016-04-07**

**Relative à la demande de dérogation pour la dénomination de certaines installations et autres modifications au permis de l'établissement**

**ATTENDU QUE :**

- le CIUSSS de l'Estrie - CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
- le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'élaboration du *Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux* dans l'objectif notamment d'harmoniser la dénomination des installations et de renseigner davantage la population sur la nature de la mission et les activités exercées par celles-ci;
- l'application du *Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux* implique, dans certains cas, la modification de la dénomination des installations afin de se conformer aux règles qui y sont prévues;
- le CIUSSS de l'Estrie – CHUS considère que la dénomination de l'installation Centre de réadaptation en déficience physique le Touret doit être maintenue étant donné que le changement de celle-ci engendrerait une confusion importante dans la population;
- le CIUSSS de l'Estrie – CHUS considère que la dénomination de l'installation CHSLD Villa-Bonheur doit être maintenue étant donné que le changement de celle-ci engendrerait une confusion importante dans la population;
- le CIUSSS de l'Estrie – CHUS considère que la dénomination de l'installation Centre de réadaptation pour les mères et leurs enfants Villa Marie-Claire doit être maintenue étant donné que le changement de celle-ci engendrerait une confusion importante dans la population;
- le CIUSSS de l'Estrie – CHUS considère que la dénomination de l'installation Centre de réadaptation pour les jeunes en difficultés d'adaptation Val-du-Lac doit être maintenue étant donné que le changement de celle-ci engendrerait une confusion importante dans la population;
- les membres du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS ont pris connaissance des demandes de dérogation concernant les installations et sont d'avis qu'elles sont justifiées;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER**

1. la présentation de la demande de dérogation visant à maintenir les dénominations des installations :
  - a. Centre de réadaptation en déficience physique le Touret;
  - b. CHSLD Villa-Bonheur;
  - c. Centre de réadaptation pour les mères et leurs enfants Villa Marie-Claire;
  - d. Centre de réadaptation pour les jeunes en difficultés d'adaptation Val-du-Lac.
2. D'autoriser madame Patricia Gauthier, présidente-directrice générale, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

#### 7.4 Règlement sur la procédure d'examen des plaintes

Madame Lefebvre invite Mme Micheline Richer, présidente du Comité de vigilance et de la qualité, à prendre la parole pour présenter une mise en contexte du dossier. Elle précise que le Comité a pris connaissance du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes et en recommande son adoption.

La résolution suivante est adoptée après échanges.

**RÉSOLUTION : CA 581 – 2016-04-07**

**Relative au règlement sur la procédure d'examen des plaintes**

- ATTENDU :**
- les modifications législatives entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015 qui modifient certaines dispositions portant sur l'application du régime d'examen des plaintes;
  - que le Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS a l'obligation d'adopter un règlement sur la procédure d'examen des plaintes;
  - que le document a fait l'objet d'une consultation auprès des groupes concernés;
  - l'analyse réalisée par les membres du Comité de vigilance et de la qualité;
  - l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
  - l'accord des membres.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER** le Règlement sur l'application du régime d'examen des plaintes.

Le président, étant toujours présent par téléphone, quitte l'assemblée à 17 h 15.

---

#### 8.0 Information des comités et instances du conseil d'administration

##### 8.1 Suivi du Comité de vigilance et de la qualité du 30 mars 2016

Madame Lefebvre invite Mme Micheline Richer, présidente du Comité de vigilance et de la qualité, à faire état du suivi de la dernière rencontre ayant eu lieu le 30 mars 2016.

##### 8.2 Suivi du Comité de gouvernance et d'éthique du 17 mars 2016

Madame Lefebvre, présidente du Comité de gouvernance et d'éthique, présente un sommaire de la dernière rencontre du Comité de gouvernance et d'éthique qui a eu lieu le 17 mars 2016.

##### 8.3 Suivi du Comité de vérification et de suivi budgétaire

En l'absence du président, Monsieur Fortier, Madame Lefebvre invite M. Pierre-Albert Coubat à présenter les sujets discutés au Comité de vérification et de suivi budgétaire qui a eu lieu le 5 avril dernier

---

#### 9.0 Divers

##### 9.1 Dépôt de la planification des ordres du jour du C.A. 2015-2016

La mise à jour est déposée.



## 10.0 Huis clos

---

Les invités quittent la salle pour ces points à l'ordre du jour. Toutefois, M. Denis Beaulieu, Commissaire aux plaintes et à la qualité des services, demeure présent.

### 10.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Monsieur Beaulieu précise qu'aucune situation particulière n'est survenue depuis la dernière assemblée.

### 10.2 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration après cinq rencontres

Le président est à nouveau en ligne téléphonique pour ce point à l'ordre du jour à 17 h 37.

Madame Lefebvre, présidente du Comité de gouvernance et d'éthique, indique que ce point a fait l'objet d'une discussion à la dernière rencontre de ce Comité et que les membres ont examiné les résultats des sondages des cinq premières rencontres. À la lumière des résultats obtenus, les membres recommandant de poursuivre cette évaluation, mais verbalement.

**RÉSOLUTION : CA 582 - 2016-04-07**

**Relative à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration**

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- De suspendre l'évaluation écrite de chacune des séances régulières;
- D'ajouter un point à l'ordre du jour, à la fin de la séance en huis clos, pour demander verbalement les commentaires des administrateurs.

## 11.0 Clôture de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 44.

---

Jacques Fortier, président

---

Patricia Gauthier, secrétaire